



Elections au Conseil communal – 8 mars 2026
Commune de Belmont-sur-Lausanne



Personnes candidates

Dénomination de la liste	
--------------------------	--

Nº	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif	Domicile	Signature	Contrôle
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)		F / M			(max. 80 caractères)	(adresse complète)		(laisser en blanc)
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									



Elections au Conseil communal – 8 mars 2026

Commune de Belmont-sur-Lausanne

8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								

- Le nombre de sièges à pourvoir est de 60. Une liste ne peut porter plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, ni plus de deux fois le nom d'une personne candidate.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.